

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE DE REVONNAS

SEANCE DU 21 mars 2024

Délibération n° 20240321.3

<u>Nombre de conseillers :</u>	<u>Nombre de conseillers votants :</u>
En exercice : 14	- dont « pour » : 13
Présents : 13	- dont « contre » : 0
Absent excusé avec pouvoir : 0	- dont « abstention » : 0
Absent : 1	

Le jeudi 21 mars 2024 à 20h15, le conseil municipal de la commune de REVONNAS, convoqué 15/03/2024 s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick ROCHE, à la salle du conseil en mairie.

PRÉSENTS : Mesdames Florence BERGER, Nathalie BERTRAND, Marie-Aude DABOUT, Amandine DARBON, Françoise DUSSUC, Isabelle ROUHTIAU, Hélène TESTARD et Messieurs Philippe BENMERGUI, Aurélien BEYEKLIAN,

Yoann LEVÊQUE, Thibaut MARTINEZ, Patrick ROCHE et Yoann VIOLLET

ABSENT : Monsieur Marc BUISSON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Nathalie BERTRAND

OBJET :
Affectation du résultat

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le Compte Administratif 2023 présente un excédent de fonctionnement de 203 262.72 € et un excédent d'investissement de 146 345.78 €.

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, et en réserve, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Monsieur le Maire propose :

- ✓ De verser 203 262.72 € au compte 002 en excédent de fonctionnement
- ✓ De verser 146 345.78 € au compte 001 en excédent de résultat en recettes d'investissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, reprend le résultat de l'exercice 2023 au budget 2024 comme suit :

- ✓ De verser 203 262,72 € (deux cent trois mille et deux soixante-deux euros et soixante-douze centimes) au compte 002 en excédent de fonctionnement
- ✓ De verser 146 345,78 € (cent quarante-six mille trois cent quarante-cinq euros et soixante-dix-huit centimes) au compte 001 en excédent de résultat en recettes d'investissement

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture
Le Et publication ou notification le

Le Maire,
Patrick ROCHE

Accusé de réception en préfecture
001-240103214-20240326-20240321-3-DE
Date de réception préfecture : 26/03/2024

